

LE SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

*vous accompagne
dans vos travaux
d'économie d'énergie*

Conseils, diagnostics

et aides financières



Credit photo: CEDER

Infos:
04 75 26 22 53



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

avec



**France
Rénov'**
Le service public pour mieux
rénover mon habitat

CCDSP

Communauté de communes
Drôme *Sud* Provence

Le Service Public de la Performance Énergétique

C'EST QUOI ?

Le Service Public de la Performance Énergétique de l'habitat et du «petit tertiaire», est un dispositif global d'accompagnement. Guichet unique de soutien aux démarches de rénovation performante des logements et des bâtiments à usage tertiaire, il apporte notamment des informations techniques et financières personnalisées.

Un service public gratuit accessible à tous

C'EST POUR QUI ?

- Vous êtes propriétaire occupant votre logement (individuel ou collectif)
- Vous êtes propriétaire bailleur du logement
- Vous êtes propriétaire exploitant votre local à usage tertiaire
- Vous êtes propriétaire bailleur du local à usage tertiaire
- Vous êtes locataire et souhaitez réaliser des travaux en accord avec votre propriétaire
- Vous êtes une entreprise ou un artisan RGE du Bâtiment et souhaitez être au courant des lois, des aides financières et de l'accompagnement de votre client.
- Vous êtes une entreprise ou un artisan RGE du Bâtiment et souhaitez être conseillé sur les formations techniques de la rénovation énergétique performante.

Des conseillers vous accompagnent à chaque étape de votre projet de rénovation énergétique

DE LA CONCEPTION AU SUIVI DES CONSOMMATIONS

Nous vous accompagnons dans votre projet de travaux avec un pré-diagnostic, des préconisations techniques neutres, une aide à la décision du scénario, à l'optimisation des aides financières et à la mise en relation avec les professionnels RGE.

- › **isolation** › **menuiseries** › **chauffage**
- › **ventilation** › **eau chaude sanitaire**
- › **climatisation** › **énergies renouvelables**

Les aides financières

QUI ME CORRESPONDENT

Une assistance pour mobiliser toutes les solutions de financement :

- Subventions, aides publiques territoriales
- Crédits d'impôts, TVA réduite sur travaux de performance énergétique
- Mobilisation de prêts à taux avantageux
- Prêts à taux zéro
- Valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie

Attention, les demandes d'aides doivent être faites avant le commencement des travaux





Une rénovation performante

C'EST QUOI ?

- Une rénovation globale BBC permet de traiter l'ensemble des problématiques énergétiques : isolation – chauffage – ventilation – menuiseries, et favorise la coordination des corps de métiers du bâtiment. Les notions importantes : isoler son logement, assurer une bonne étanchéité à l'air, gérer l'humidité et ventiler. La coordination des différents corps de métiers permet de renforcer la continuité thermique du bâtiment.
- Pour une rénovation BBC par étape, c'est à dire échelonnée dans le temps, il est très important de comprendre quels sont les postes du logement qui entraînent la plus grosse déperdition d'énergie.
- La priorité est à l'isolation et il faut rénover dans le bon ordre pour éviter les erreurs. Par comparaison avec une rénovation par étapes, une rénovation globale BBC permet d'économiser sur le budget travaux, elle mobilise moins d'acteurs et fait gagner du temps.



Le service public n'effectue pas de démarchage à domicile. Aussi, méfiez-vous des démarcheurs qui se réclament de la collectivité territoriale, d'organismes publics comme l'ADEME, l'Anah ou l'ANIL ou de votre fournisseur d'énergie.

Sur rendez-vous

Nyons :

2^e et 4^e mercredis matin du mois

Buis-les-Baronnies :

1^{er} et 3^e mercredis matin du mois

Dieulefit :

tous les vendredis matins

Suze-la-Rousse :

1^{er} lundi après-midi du mois

Donzère :

3^e lundi après-midi du mois

Saint-Paul-Trois-Châteaux :

2^e et 4^e jeudis matin du mois

Grignan :

2^e lundi après-midi du mois

Valréas :

2^e et 4^e jeudis après-midi du mois

Montélimar : tous les lundis

matins et les vendredis après-midi



Permanences téléphoniques

au 04 75 26 22 53 ou par mail

infoenergie@ceder-provence.org

> mardi : 14h-17h

> lundi, jeudi et vendredi :

9h-12h et 14h-17h